



# PRÉFET DU JURA

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 15 mars 2022

### **Réunion stratégique de la Mission inter-services de l'eau et de la nature du Jura : une protection indispensable des milieux naturels du Jura**

Le préfet du Jura a réuni, le 7 mars 2022, l'ensemble des services de l'État et des établissements publics de la Mission inter-services de l'eau et de la nature (Misen) du Jura, en présence de monsieur le procureur de la République.

En effet, la Misen regroupe, sous l'autorité du préfet, les services et les établissements publics en charge des politiques liées à l'eau, aux milieux aquatiques et terrestre, à la biodiversité et à la forêt. Elle a un rôle de coordination des services dans le but d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la lisibilité de l'action publique.

Cette mission se décline en un comité stratégique, qui est l'organe de coordination et de concertation, et en 3 sous-commissions thématiques (eau, assainissement et nature), qui sont des structures d'échanges techniques.

Lors de ce comité stratégique, le préfet du Jura a affirmé fortement sa volonté de préserver les milieux naturels jurassiens dans leur diversité, qui représentent une richesse très importante du territoire.

La protection de l'environnement doit se faire à plusieurs niveaux, par la sensibilisation, par la concertation avec les acteurs et par la protection forte de sites particulièrement sensibles, en lien avec les multiples usages des milieux naturels et le partage du territoire.

Le plan de contrôle annuel de la police de l'environnement a été validé. Il s'appuie sur une stratégie nationale, adaptée aux enjeux et au contexte départemental, qui se décline en plusieurs axes : la préservation de la qualité de l'eau, la gestion quantitative de la ressource en eau, la protection des milieux et des espèces aquatiques et terrestres.

Plusieurs opérations coordonnées de contrôle inter-services ont également été programmées sur l'année 2022. La première, réalisée le 26 février 2022 sur le secteur de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des forêts d'altitude du Haut-Jura, a permis de sensibiliser 160 personnes à la fragilité de ces milieux et à la réglementation afférente en période de tourisme hivernal. À cette occasion, 3 rappels à la loi ont été réalisés.

**Direction  
des services  
du cabinet**  
Tél. : 03.84.86.84.42  
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr  
Bureau de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura  
8 rue de la préfecture  
CS 60648  
39030 Lons-le-Saunier CEDEX